

DETTE ET MOBILISATION DES RESSOURCES INTERIEURES PUBLIQUES

17 octobre 2024

Par Judicaël AKOUERE

Directeur du Financement

Caisse congolaise d'amortissement

Aperçu de la communication



- **Presentation de la dette publique au 31 décembre 2023**
- **Stratégie de gestion de la dette à moyen-terme (SDMT)**
- **Stratégie de recettes à moyen terme (SRMT)**

Présentation de la dette publique au 31 décembre 2023

- A fin décembre 2023, le stock total de la dette publique s'établit à 8 516,36 milliards de FCFA, représentant 83,71% du PIB, contre 8 149,54 milliards FCFA soit 93,7% du PIB en 2022.
- Ce stock est composé d'un encours de 6 973,3 milliards FCFA et de 1 543,04 milliards de FCFA d'arriérés.
- Le taux d'endettement situé à 83,7% tombe à 68,5% si l'on ne considère que l'encours hors arriérés. Cette différence donne une importante indication sur le poids des arriérés dans le portefeuille.
- En effet, les arriérés représentent 15,1% du PIB et se chiffrent à 1 543,04 milliards de FCFA, dont 1 243,80 milliards pour la dette intérieure et 299,24 milliards pour la dette extérieure .

Presentation de la dette publique au 31 décembre 2023 (apurement des arriérés)

- Le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives de paiement des arriérés, depuis quelques années. Par ailleurs, il a été adopté le 23 septembre 2023 le décret numéro 2023-1579 qui fixe les modalités de remboursement des arriérés intérieurs commerciaux et sociaux de l'Etat.
- Il sied de noter que ce texte réglementaire, offre aux créanciers plusieurs options de traitement de leurs créances, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.
- A travers ce décret, l'Etat a défini les modalités de remboursement des arriérés commerciaux et sociaux pour la période allant de 2003 à 2021.

STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN-TERME (SDMT)

- Afin de permettre à ses États membres d'atteindre l'objectif de gestion optimale de la dette publique, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a, sur la base des meilleurs standards internationaux de gestion de la dette, adopté le Règlement n°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007, portant cadre de référence de la politique d'endettement et de gestion de la dette publique dans les États de la CEMAC.
- Parmi les exigences consacrées par ce Règlement, se trouve l'obligation pour les États membres, d'élaborer des orientations globales en matière d'emprunts publics intérieurs et extérieurs et de gestion de la dette ; lesquelles orientations déterminent une stratégie d'endettement public.

STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN-TERME

- Selon ce Règlement la stratégie d'emprunt se définit comme « l'ensemble des décisions prises pour mettre en œuvre la politique d'endettement ». Ainsi, la stratégie de gestion de la dette doit s'entendre comme le plan de recours aux différents instruments d'endettement intérieurs et extérieurs, qui permet de couvrir le besoin de financement de l'État, de manière à ramener et garder les indicateurs de coûts et de risques à des seuils favorables.
- La stratégie de gestion de la dette publique, consignée dans La SDMT, couvre la période pluriannuelle 2023-2025, et est être annexée à la loi de finances. Cette exigence, prévue dans le Règlement CEMAC sus cité, est reprise sur le plan interne, dans la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017, relative aux lois des finances, qui dispose en son article 56 alinéa 3, qu'« un état complet et détaillé de l'endettement prévisionnel en fin d'exercice, accompagné de la stratégie d'endettement , doit être annexé à la loi des finances».

STRATEGIE DE RECETTES A MOYEN-TERME (SRMT)

- La SRMT a été présentée pour la première fois courant juillet 2016 lors de la réunion des ministres des Finances du G20 à Chengdu, en Chine par la plateforme de collaboration sur la fiscalité (FMI, OCDE, ONU, BM) .
- La SRMT est un contrat social sur le niveau de l'effort de mobilisation des recettes à moyen terme que le pays est prêt à supporter en contrepartie des dépenses publiques identifiées dont l'impact sur la redistribution des richesses et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est quantifié et facilement mesurable.
- Un plan de réforme complet du système fiscal, reflétant la situation du pays et ses capacités institutionnelles :
 - Une refonte du cadre stratégique pour atteindre l'objectif de recettes :

STRATEGIE DE RECETTES A MOYEN-TERME (SRMT)

Une réforme des administrations fiscale et douanière pour administrer correctement la stratégie, atteindre le niveau de civisme fiscal souhaité et conséquemment les objectifs de recettes établis par le gouvernement ;

Un renforcement du cadre légal et réglementaire pour permettre la refonte des politiques et de leur administration, tout en recherchant un équilibre entre le pouvoir des administrations fiscales et les droits des contribuables.

- L'engagement des autorités à la mise en œuvre régulière et soutenue de la stratégie, notamment par un fort appui politique et la mise à disposition des ressources.
- La sécurisation du soutien extérieur en matière de renforcement des capacités (assistance technique et formation) pour aider le pays à surmonter les contraintes internes dont il pourrait faire face dans le processus de formulation et de mise en œuvre efficace d'une SRMT.

STRATEGIE DE RECETTES A MOYEN-TERME (SRMT)

- Il faut souligner que dans la zone Cemac, les reformes sont en cours axés notamment autour du système fiscal.
- l'effort de mobilisation des recettes ne doit pas être uniquement quantitatif mais également qualitatif.
- Selon une étude de la banque mondiale, Il existe quatre leviers plus judicieux pour augmenter les recettes fiscales de manière viable.

il s'agit de:

- installer la confiance et apporter la preuve de l'efficacité de l'action publique;
- privilégier la simplicité;
- prendre le virage du numérique;
- trouver de nouvelles sources de revenus.



**Merci pour votre
aimable attention**